

Masseur-Kinésithérapeute

Le métier de masseur-kinésithérapeute n'est pas réservé uniquement aux gros bras ou aux sportifs. Certains stages peuvent être un peu difficiles quand on est une crevette (manutention de patients lourds...) mais l'exercice professionnel après le diplôme d'état est suffisamment varié pour permettre à tout le monde d'y trouver son compte (travail avec les enfants par exemple...).

Le kinésithérapeute s'occupe principalement des troubles de la locomotion et du mouvement (-kiné en grec). Il travaille sur les muscles, les articulations, les ligaments au moyen de massages, d'exercices ciblés et d'outils variés (pressothérapie, cryothérapie, ondes de choc...). Mais son activité s'étend aussi aux troubles de l'appareil cardio-respiratoire, au développement moteur de l'enfant ou encore à la lutte contre la douleur.

I. Comment accéder aux études de masso-kinésithérapie ?

L'arrêté du 16 juin 2015 a réformé l'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK). Depuis la rentrée 2016, **tous les candidats doivent passer par un concours d'entrée à l'issue de la PACES, d'une L1 de STAPS ou d'une L1 de sciences.**

La promotion de kinés de l'IFMK d'Orléans est recrutée ainsi :

- **63 places** via la PACES de la faculté de médecine de Tours
- **6 places** via la Licence 1 de **biologie-biochimie** de l'UFR Sciences de l'université de **Tours**
- **6 places** via la Licence 1 de **biologie-biochimie** de l'UFR Sciences de l'université **d'Orléans**
- **15 places** via la Licence 1 de **STAPS** de l'université **d'Orléans**

A) Les Unités d'Enseignements

Aujourd'hui, la majorité des places disponibles en écoles de masso-kinésithérapie sont accessibles via le concours de la Première Année Commune aux Etudes de Santé. L'étudiant doit s'inscrire en PACES à la faculté de médecine puis se classer en rang utile pour la filière kinésithérapie.

Les étudiants souhaitant entrer à l'IFMK d'Orléans doivent effectuer leur PACES à Tours. Pour l'année 2016-2017, le *numerus clausus* kiné est de 63 places. Les coefficients correspondant à la filière kinésithérapie sont :

- 2.5 pour l'UE1
- 2.5 pour l'UE2
- 1 pour l'UE3a
- 1.5 pour l'UE3b
- 1 pour l'UE4
- 1 pour l'UE5
- 1 pour l'UE6
- 2.5 pour l'UE7
- 4 pour l'UE8 (spécialité MMO = Médecine, Maïeutique, Odontologie)

B) Licence 1 Sciences et Techniques à Tours ou Orléans

Il existe 6 places pour entrer à l'IFMK d'Orléans via la Licence 1 de biologie-biochimie de l'UFR Sciences de l'université de Tours et 6 places via la Licence 1 de biologie-biochimie de l'UFR Sciences de l'université d'Orléans.

Les conditions sont les suivantes :

- L'étudiant en L1 doit valider en 1ère session d'examen (= sans rattrapages) les deux semestres de sa L1.
- L'étudiant en L1 ne doit pas être redoublant de sa L1 de biologie-biochimie.
- Vers avril/mai de sa L1, l'étudiant doit déposer un dossier de candidature auprès de l'UFR de sciences et techniques comportant une lettre de motivation et un CV détaillé.

Si toutes ces conditions sont remplies, un classement sans coefficient est effectué entre les étudiants candidats en fonction des notes de :

- Biologie cellulaire / Histologie
- Démarche expérimentale en physiologie
- Biochimie structurale
- Chimie organique
- Probabilités (S2)
- Biophysique

Les 6 meilleurs candidats de Tours et les 6 meilleurs candidats d'Orléans sont retenus pour entrer à l'IFMK d'Orléans.

C) La première année de licence STAPS (Orléans)

15 places sont disponibles en fin de L1 STAPS pour entrer à l'IFMK d'Orléans.

Les conditions sont les suivantes :

- L'étudiant ne doit pas être redoublant pour sa L1 de STAPS
- L'étudiant doit valider ces deux semestres de L1 STAPS en 1ère session (sans rattrapages)
- En avril de sa L1 de STAPS, l'étudiant doit déposer un dossier de candidature avec une lettre de motivation.

Si toutes ces conditions sont remplies, un classement est effectué entre les étudiants candidats en fonction des notes des 1^{er} et 2^{ème} semestres :

- S1 :
 - o UE 104 : Approches historiques, anthropologiques et sociologiques de la motricité 1
 - o UE 105 : Les modèles de la psychologie
 - o UE 106 : Physiologie et anatomie des grandes fonctions 1
- S2 :
 - o UE 204 : Approches historiques, anthropologiques et sociologiques de la motricité 2
 - o UE 205 : Moi et les autres : approches psychologiques
 - o UE 206 : Physiologie et anatomie des grandes fonctions 2

Les 15 meilleurs candidats sont retenus pour entrer à l'IFMK d'Orléans.

D) Les passerelles

Il est possible d'être admis en IFMK sur dossier et suite à un entretien pour les titulaires des diplômes suivants :

- DE D'infirmier
- DE de pédicure-podologue
- DE d'ergothérapeute
- DE de psychomotricien
- DE de manipulateur radio
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Titulaires d'une licence en sciences, technologies et santé
- Titulaires d'une licence en STAPS
- Titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master

Le nombre de candidats admis via ces passerelles **s'ajoute au nombre de places du numerus clausus pour cet établissement, mais il ne peut pas dépasser 5% de ce NC**. Les étudiants admis via ces passerelles peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignements en fonction de leur parcours.

Dans certaines conditions bien précises, les **sportifs de haut niveau** peuvent être admis en IFMK sans passer les épreuves de sélection de la PACES ou de la première année de licence. Dans ces cas très particuliers, le mieux est de consulter l'article de loi correspondant et de se mettre en relation avec l'IFMK de son choix.

II. Les études de masso-kinésithérapie

A) Maquette des études

Suite à l'année de sélection (PACES, L1 STS ou L1 STAPS), la formation en masso-kinésithérapie se déroule en 4 ans dans un IFMK. En Région Centre, les étudiants de PACES, STS ou STAPS poursuivent ensuite à l'IFMK d'Orléans. 4 années sont découpées en 2 cycles de 4 semestres.

Le 1er cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux à la pratique du métier de MK. Il comporte de la théorie et de la pratique (TP).

Le 2nd cycle permet à l'étudiant de mobiliser ces bases, de les organiser pour pouvoir poser des diagnostics, choisir les techniques d'intervention en fonction des pathologies, des patients et des situations.

A la fin du second cycle, l'étudiant reçoit son Diplôme d'Etat en Masso-Kinésithérapie correspondant à 240 crédits ECTS (60 crédits pour chacune des 4 années passées en institut). Actuellement les 60 crédits obtenus lors de l'année de sélection (PACES ou L1) ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en IFMK. Le diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie ne correspond donc pas à l'obtention d'un master 2.

La formation alterne périodes de cours (1980h : 895h de cours magistraux et 1085h de TDs) et périodes de stages cliniques (1470h).

Frais de scolarité : Le prix de la scolarité en PACES et en licence 1 est fixé annuellement par arrêté ministériel (189.10 euros / an pour l'année 2016-2017).

Il faut ajouter à cela le prix de la sécurité sociale qui varie selon l'âge et la profession des parents (0 à 215 euros / an pour l'année 2016-2017).

Les frais de scolarité à l'IFMK d'Orléans correspondent aux frais d'inscription en licence à l'université (environ 189.10 euros +/- la sécurité sociale étudiante en 2016-2017). Attention ces tarifs ne sont pas valables pour tous les IFMK de France !

B) Le diplôme d'état

Le diplôme d'état de MK est obligatoire pour exercer le métier de MK. En 2013, le taux de réussite au DE de MK est de 100%.

Ce diplôme correspond à 240 crédits européens (les 60 crédits ECTS de l'année de sélection ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en institut).

III. Le métier de masseur-kinésithérapeute

A) Evolution de carrière

En libéral :

- Possibilité de faire une multitude de formations et de diplômes universitaires.
- Spécialisation dans certains domaines : kiné respiratoire, kiné vestibulaire...
- Possibilité de se former en ostéopathie en parallèle de l'activité professionnelle.

A l'hôpital : Après 4 ans d'exercice, possibilité de préparer le diplôme de cadre de santé en 1 an ou de directeur/trice des soins en 2 ans.

B) Description

C'est un métier très varié :

- Nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées
- Cardiologie, Pneumologie, Neurologie, Rhumatologie, Traumatologie : pas de spécialisation définitive comme en médecine !

Les patients sont le plus souvent envoyés par un médecin. Le MK **étudie la prescription médicale et le dossier du patient**. Il réalise ensuite un Bilan Diagnostique Kinésithérapique (BDK = un examen clinique) afin de choisir les techniques à utiliser pour rééduquer le patient. Le MK n'est donc pas un simple exécutant, il a le choix de ses actes et de ses techniques.

Pour que le patient soit remboursé par la sécurité sociale il doit effectuer ses séances de kinésithérapie sur prescription médicale.

Les techniques sont également très variées :

- Massage
- Gymnastique avec et sans appareils
- Utilisation de poids, pouliothérapie
- Chaleur, ultrasons, ondes de choc, cryothérapie
- Balnéothérapie, cours de gymnastique collectifs
- Réalisation de bilans spécifiques
- Kiné du sport : soin et préparation à l'effort
- Réadaptation à l'effort

Le lien avec le patient est primordial :

- Les patients sont très différents, par exemple, la réadaptation à l'effort est différente pour une femme âgée et pour un sportif haut niveau qui vient de se faire opérer des ligaments croisés. Il faut analyser le patient, s'adapter à lui (cela constitue une grande part du Bilan Diagnostic Kinésithérapique).

- Les séances de travail durent 30 minutes à 1 heure avec chaque patient, donc de nombreux échanges ont l'occasion d'avoir lieu.

- Le suivi des patients est souvent au long voire au très long terme, le lien avec les gens est encore une fois très important.

1. Le salaire

Dans le secteur public hospitalier : les salaires nets sont compris entre 1600 euros/mois pour un débutant et 3000 euros pour un cadre de santé en fin de carrière.

En libéral les revenus varient selon :

- L'importance de la clientèle
- Le nombre d'heures et de jours travaillés par semaine
- La pratique ou non d'actes non remboursés par la sécurité sociale (au tarif fixé par le MK)
- Les investissements nécessaires pour le cabinet

2. Les débouchés

La majorité des MK travaillent à temps complet. 72 870 MK ont été dénombrés en France en 2012 (79% en libéral, 17% salariés à l'hôpital et 4% salariés divers).

Il y a beaucoup de travail pour les MK en région Centre Val de Loire (le Cher, l'Indre et l'Eure et loir font partie des 10 départements où il y a le moins de MK).

La pratique en cabinet libéral représente la majorité des MK en France.

- Remplaçant
- Assistant
- Associé/propriétaire
- Le cas des maisons de santé

Salarié/remplaçant :

- Hôpital
- Centre de rééducation
- Centre de thalassothérapie

IV. Liens utiles

Infos utiles par rapport à la faculté de médecine de Tours :

- Adresse principale (services administratifs) : 10 boulevard Tonnellé 37032 Tours.
- Site de La Riche (accueille les étudiants en PACES) : 10 rue Emile Aron 37520 La Riche.
- Standard de la scolarité de médecine : 02 47 36 62 33
- Pré-inscription de Janvier à Mars sur le site www.admission-postbac.fr
- Inscription dès les résultats du bac et jusqu'à Mi-Juillet sur www.univ-tours.fr
- Site : <http://med.univ-tours.fr/infos-pratiques/infos-pratiques-71624.kjsp>

- Sur la réforme du concours kiné : <http://www.info-kine.com/p/guide-concours-kine.html>
- Passerelles permettant d'accéder aux études de MK :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=14570A2AC887F228DD4662FF62D628DC.tpdila11v_3?idArticle=JORFARTI000031127817&cidTexte=JORFTEXT000031127778&dateTexte=29990101&categorieLien=id

- Passerelles propre aux sportifs de haut niveau :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022747164&categorieLien=id>

- Renseignements sur les frais de scolarité : <http://www.univ-tours.fr/formations/les-droits-d-inscription-35580.kjsp>
- Dispositifs médicaux prescriptibles par le MK : <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/droit-de-prescription-des-dispositifs-medicaux/droit-de-prescription-des-masseurs-kine.php>

Le lieu de formation : Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes (IRFMK) d'Orléans.
Bâtiment Michel Royer rue de Chartres 45072 Orléans 02 38 69 69 11 www.chr-orleans.fr